

Direction des Ressources Humaines
 Sous-Direction des personnels BIATSS
 Sous-Direction du Pilotage RH

CA du 6 JUILLET 2021
ANNEXE 15

Document de travail susceptible de modifications : échanges en cours avec le rectorat

Revalorisation des Régimes Indemnitaires de la Filière Sociale de l'Administration d'Etat

Vu la note MESRI DGRH n°2020-0014 fixant la revalorisation indemnitaire 2020 au bénéfice des personnels des corps de la filière sociale

Dans le cadre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), les statuts particuliers des conseillers techniques et assistants de service social ont fait l'objet d'évolutions destinées à améliorer leurs perspectives de carrière en 2019.

Au-delà des évolutions statutaires, l'engagement et la mobilisation des conseillers techniques et des assistants de service social tant auprès des étudiants que des personnels dans le cadre de leur mission habituelle doivent également être prises en compte.

Une revalorisation de leur régime indemnitaire est dès lors proposée conformément aux mesures ministérielles. Ces évolutions tiennent également compte de la nécessaire cohérence avec le régime indemnitaire existant. Pour les personnels fonctionnaires, la portée rétroactive de la mesure a pour fondement la note MESRI DGRH n°2020-0014.

La révision des minimaux « IFSE grade » est rétroactive depuis janvier 2020 ; les minima sont modifiés comme suit :

Grades	Montants IFSE Grade (*)
CONSEIL. TECH. SUP. DE SERVICE SOCIAL	542,00 €
CONSEIL. TECH. DE SERVICE SOCIAL	525,00 €
ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL PAL	459,00 €
ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL	449,00 €

La révision des montants socles groupes fonctionnels (RIFSEEP), et par analogie le régime indemnitaire des personnels contractuels, est rétroactive depuis janvier 2020 ; les montants sont modifiés comme suit :

Montants Socles Groupes Fonctionnels (*)	G1	G2
Conseiller Technique de Service Social des Administration de l'état (CTSSE)	617,00 €	525,00 €
Assistant de Service Social des Administration de l'état (ASSAE)	516,00 €	449,00 €

() Les montants proposés s'appliquent pour une quotité de travail à 100% et pour les personnels indicés.*

Mise en œuvre en faveur de personnels BIATSS contractuels :

La note MESRI DGRH n°2020-0014 n'est pas applicable aux personnels contractuels de la filière sociale de sorte que la rétroactivité n'est pas permise. L'établissement fait le choix d'opérer simultanément une harmonisation des modalités de gestion des agents contractuels en termes indemnitaires.

Pour préserver un traitement analogue entre les personnels fonctionnaires et les personnels contractuels, il est proposé de réviser les montants fixés, pour les corps cités, par la délibération n°3 du 5 novembre 2019 comme suit :

Montants plafonds mensuels groupes fonctionnels applicables du 01/08/2021 au 01/11/2021 :

Montants Plafonds Groupes Fonctionnels (*)	G2
Assistant de Service Social des Administration de l'état (ASSAE)	1275.00€

Montants socles grade applicables à compter du 01/08/2021 :

Grades	Montants IFSE Grade (*)
CONSEIL. TECH. SUP. DE SERVICE SOCIAL	542,00 €
CONSEIL. TECH. DE SERVICE SOCIAL	525,00 €
ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL PAL	459,00 €
ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL	449,00 €

Montants socles groupes fonctionnels applicables à compter du 01/11/2021 :

Montants Socles Groupes Fonctionnels (*)	G1	G2
Conseiller Technique de Service Social des Administration de l'état (CTSSE)	617,00 €	525,00 €
Assistant de Service Social des Administration de l'état (ASSAE)	516,00 €	449,00 €

(*) Les montants proposés s'appliquent pour une quotité de travail à 100% et pour les personnels indicés.